

La Gazette

Bulletin communal d'informations, à parution irrégulière.

N° 11—Septembre 2001

La Commune

Informations pratiques

Rappel des heures d'ouverture de la déchetterie à

Sillery :

- du 1 avril au 31 octobre
 - Lundi de 8 h à 13 h
 - Mercredi de 13 h à 19 h
 - Samedi de 10 h à 19 h
- du 1 novembre au 31 mars
 - Lundi de 8h à 13h
 - Mercredi de 12h à 18h
 - samedi de 9 h à 18h

Rappel des heures d'ouverture du secrétariat de

mairie :

- lundi : de 16h30 à 18h
- mercredi : de 9h30 à 11h30
- jeudi : de 17h à 18h30
- vendredi : de 15h30 à 17h

La municipalité

Conseil municipal du 18 juin 2001

Le conseil municipal décide de reconduire le poste d'agent d'entretien à temps non complet, de 7 heures hebdomadaires pour une durée de 2 ans.

Le maire expose qu'en raison d'une ouverture de classe primaire à Ludes, un nombre important d'enfants va fréquenter la cantine scolaire rendant indispensable 2 services de restauration.

Le conseil décide donc la création d'un poste d'agent de garderie et d'entretien des locaux à temps non complet de 18 h hebdomadaires pour une durée de 1 an afin d'assurer le fonctionnement de la cantine scolaire.

Le conseil demande l'avis du comité technique paritaire pour la suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture de 26 h hebdomadaires, d'un poste de garderie

d'enfants de 28 h hebdomadaires et d'un poste d'ATSEM à temps complet pour les raisons suivantes : la garderie péri-scolaire pour les enfants de 2 à 3 ans est supprimée en raison de la réintégration de ces enfants dans la structure école maternelle.

Le conseil décide la création pour les enfants des écoles d'un service d'études à raison de :

- 1/2 heure de surveillance
- 1/2 heure d'étude surveillée, 4 jours par semaine, assuré par les enseignants.

Le conseil demande à Mr le Préfet que soit octroyé à Monsieur FORGET Edmond l'honorariat ainsi que la médaille d'honneur communale.

Il est demandé par l'association de parents d'élèves que le spectacle de Noël pour les enfants des écoles soit pris en charge par les communes Ludes et Mailly. Le conseil donne son accord. (L'arbre de Noël des Ecoles devant avoir lieu le 21/12/2001 à Ludes)

Conseil municipal du 16 juillet 2001

Le conseil adopte le principe de la convention d'étude et de réalisation présentée par l'OPAC de Reims, comportant un coût de 61300 F HT portant sur les éléments de programme suivants : restructuration de l'ancienne salle des fêtes et regroupement des fonctions scolaires impasse du préau, conversion de l'ancienne « école des filles » en logements locatifs, création d'un lotissement communal comprenant des parcelles réservées au logement locatif sur l'emplacement de l'actuel terrain de foot-ball et du boulodrome, restitution de ces terrains de sports, utilisation de la parcelle communale rue des Brugnottes.

Le conseil décide pour les travaux d'aménagement de la place de la République de recourir pour le lancement des travaux à la procédure d'appel d'offres ouverts.

L
U
D
E
S

le

C
O
O
Q
U
E
T

Conseil municipal du 31 août 2001

Election des Sénateurs du 23/09/2001

Le conseil procède à l'élection de 3 délégués et 3 suppléants :

délégués : GEORGETON Guy, FORGET Edmond, MONMARTHE Guy

suppléants : MAILLIET Nicole, QUATRESOLS Gérald, BRIXON Alain



La société de tir de Ludes

Très belle saison pour la société de tir :

Ecole de tir : 2 titres de champion de la marne pour Caroline MINJEAU et Guillaume GOULARD. 2^{ème} place pour Lucie GRIFFON, Etienne PEDURANT, Benjamin GOUGELET et Pierre FRIEDLANDER. 10^{ème} place pour Hugues PEREIRA et qualification au championnat de France 10 mètres pour Benjamin GOUGELET.

Catégorie jeune 10 mètres : championne de la Marne pour Séverine HERNOUX et une 15^{ème} place au championnat de France.

Catégorie jeune 25 mètres : 2 titres de championne de la marne et une 12^{ème} place au championnat de France pour Séverine HERNOUX.

Catégorie seniors : carabine 50 mètres couché : un titre de champion de la Marne pour Colette MENU, et une belle participation pour Bernard ROUSSEAU et Gilbert MENU. Pistolet 25 mètres : 2 titres de champion de la marne, une 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} place pour CHAMEROY, MINJEAU, BRUN, HERNOUX.

La société de tir de Ludes et son président seront heureux d'accueillir dans l'école de tir quelques jeunes du village. Pour tout renseignement : Tel : 03 26 61 12 43.



Les écoles

Nous souhaitons la bienvenue et une bonne intégration parmi nous à deux nouvelles enseignantes : madame Fourché Rosine et Mme Déchanet Magali.

La composition des classes est la suivante :

<u>Ecole Maternelle</u>	<u>51 élèves</u>	<u>23 de Ludes</u>
		<u>28 de Mailly</u>
Mme HURÉ Marie José	22	G.S 8
Directrice		M.S. 14

Mme LEJEUNE Sophie	29	P.S 20
		T.P.S. 9

<u>Ecole de Ludes</u>	<u>67 élèves</u>	<u>30 de Ludes</u>
		<u>37 de Mailly</u>

Mme LYAUTEY Christiane	25	CE2
Directrice		

Mme POPLIMONT Stella	20	C.P :16
		C.E.1 : 4

Mme FOURCHÉ Rosine	22	C.E1.
--------------------	----	-------

<u>Ecole de MAILLY</u>	<u>35 élèves</u>	<u>9 de Ludes</u>
		<u>26 de Mailly</u>

Mr LECOURT Jean Claude	19	C.M.2
Directeur		

Mme DÉCHANET Magali	16	C.M.1 : 14
		C.M.2 : 2



Fleurissement

Notre village a obtenu une fleur !!!

Le jury des maisons fleuries a décerné le premier prix d'exploitation viticole à M et Mme Béreche du Craon de Ludes. Ludes est par ailleurs classée 6^{ème} dans la catégorie communes de 301 à 1000 habitants, et dans la catégorie rues et quartier, le Craon de Ludes est classé 5^{ème}.

C'est le résultat du travail de tous, c'est un encouragement pour l'avenir. Nous allons donc continuer, et, avec toutes les bonnes volontés nous devrions pouvoir progresser. Si vous êtes intéressés, motivés, une réunion pour les plantations d'automne aura lieu mercredi 17 octobre à 17h30, salle des fêtes.

Autre idée concernant la décoration du village : il serait intéressant et original de personnaliser nos boîtes à lettres . C'est un sujet que nous aborderons le 17 octobre.

Si vous n'êtes pas libres ce jour là et si vous désirez vous joindre à l'équipe, vous pouvez contacter :

Mme Huré : 03 26 61 12 03

Mme Jupin : 03 26 61 14 08

Mme Maillet : 03 26 61 10 65



Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H)

Profitez d'aides financières exceptionnelles pour améliorer le confort de votre logement, rénover vos logements locatifs ou encore réhabiliter des logements inoccupés qui seront destinés à la location. Renseignez vous à l'occasion de la permanence qui aura lieu à la mairie : **Judi 18 octobre 2001 de 15h à 15h45**. Des techniciens spécialisés de l'équipe URBAM Conseil seront présents. Vous pouvez aussi les contacter au n° 03.29.82.38.03.



Ordures ménagères

Les dates et les jours de collecte resteront inchangés pendant la période des vendanges. Cependant, le jour de la collecte des ordures « brutes » (couvercle bordeaux), tous les sacs ou bacs seront collectés sans exclusion (sauf encombrants, déchets verts ou gravats). Pour la collecte sélective (bacs à couvercle bleu ou jaune), les emballages pourront être présentés dans des caisses à vendanges ou autres récipients ouverts.

Ces mesures prendront effet du premier au dernier jour de l'arrêté préfectoral fixant les dates des vendanges.



Association l'Autr'ruche

L'association l'Autr'ruche agréée par 'jeunesse et sports' a accueilli du 2 au 27 juillet une cinquantaine d'enfants âgés

de 2 à 12 ans.

Le thème était « les bandes dessinées ». Parmi les activités, notons les jeux d'eau, chasse au trésor, activités manuelles, jeux d'intérieur, théâtre, pique-nique.

Tout s'est très bien passé, et nous remercions les moniteurs : Valérie, Steve, Betty, Mathilde et Anne.



Association Ludes en fête

« Ludes en fête » existe toujours. Nous en voulons pour preuve l'organisation de la très belle soirée cabaret offerte aux habitants de Ludes pour le 14 juillet. Néanmoins, l'avenir est incertain, et pour que cette association puisse continuer à vivre, il faudrait que des personnes motivées pour développer les animations festives dans la communes, rejoignent la petite équipe encore présente.

Vous êtes donc invités à participer à l'assemblée générale de l'association qui aura lieu vendredi 26 octobre à 20h30, salle du conseil municipal à la mairie. La décision d'organiser ou non une fête à Ludes en 2002 dépendra largement du résultat de cette réunion.



Jumelage Ludes/Sörgenloch

L'association du jumelage organise un grand loto Dimanche 18 novembre après-midi à la salle des fêtes de Ludes. Il y aura comme les années précédentes de superbes lots à gagner. La chance sourit aux audacieux...



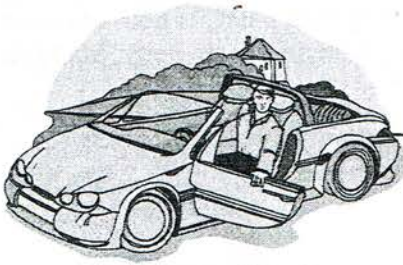
Chorale « La Luyate »

Le souffle, c'est la vie !

Vous pouvez venir expérimenter cet adage en chantant avec nous ! Il n'est pas indispensable de connaître la

musique, vous avez juste besoin de vous munir de votre bonne humeur....

Les répétitions ont lieu tous les jeudi soir à 20h30 à la salle des fêtes de Ludes.



La circulation à Ludes

Dans la commune, la vitesse maximum autorisée est de 50 km/heure, non seulement au centre de l'agglomération, mais aussi rue de Chigny, rue de Mailly et rue de Reims, que cela soit en entrant ou en sortant du village.

Les trottoirs, comme le nom l'indique, sont réservés aux piétons. Les automobiles garées sur les trottoirs, obligent les piétons à utiliser la voirie pour se déplacer. Il ne faut pas inverser les rôles. Les trottoirs recouvrent généralement les canalisations d'eaux pluviales et ne sont pas assez résistants pour supporter le poids des véhicules, ce qui provoque des affaissements. Sur les trottoirs, stationnement interdit, sauf dérogation, dans ce cas l'automobiliste doit réserver un passage pour piétons et voiture d'enfant.

Taillez vos haies et arbres afin qu'ils ne gênent pas vos voisins et la circulation.



Commune propre

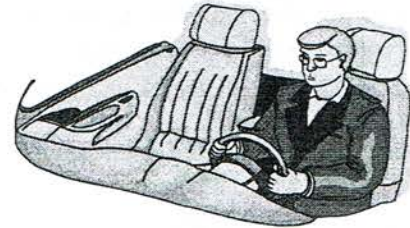
L'entretien des trottoirs est à la charge des riverains (balayage, déneigement, désherbage). Si vous avez un chien, ne le laissez pas divaguer et si vous le sortez en laisse, pensez à ramasser ce qu'il va perdre sur les trottoirs et dans les espaces verts.

Respectez et faites respecter l'environnement.

Eaux pluviales et eaux usées

Il est interdit d'envoyer des eaux usées (eaux de machines à laver, lavabos) dans les canalisations d'eaux pluviales et dans les puits perdus. Toutes ces eaux doivent être raccordées aux eaux usées (tout à l'égout).

Inversement, les eaux de pluie ne doivent pas arriver dans les canalisations de tout à l'égout. Un contrôle par la DASS pourra être effectué dans les maisons.



Le téléphone en voiture

Qu'il soit portable ou mobile, c'est un outil de communication formidable. C'est la raison pour laquelle il a autant de succès. Cependant, il est aussi facteur de risques.

En effet, les utilisateurs n'ont pas conscience des lourdes pertes de réflexes entraînées par un appel au volant. Dès que la sonnerie retentit, la majorité des utilisateurs décroche très rapidement, sans s'être au préalable assuré que les conditions de sécurité sont réunies.

Vous ne le savez peut-être pas, mais votre champ visuel diminue pendant votre communication téléphonique. Le risque de collision est quatre fois plus élevé !

L'article R 3-1 du code de la route indique que « le conducteur d'un véhicule doit se tenir constamment en état et en position d'exécuter commodément et sans délai toutes les manœuvres qui lui incombent ».

Pour améliorer votre sécurité et celle des autres, adoptez de nouvelles habitudes. Tout d'abord, activez votre messagerie vocale et si vous souhaitez appeler, arrêtez-vous.

Si vous tenez absolument à recevoir vos coups de téléphone, équipez-vous d'un kit main libre et d'un portable qui décroche et coupe automatiquement. Quand vous êtes en conversation, réduisez votre vitesse car vos réflexes diminuent de moitié.

Enfin, pour les irréductibles, les services de police et de gendarmerie sont habilités à relever cette contravention par une amende de 150 F à 1000 F. Le kit main libre coûte moins cher.

Cette gazette est, d'une part un moyen de communication entre les représentants élus et les administrés de Ludes, et d'autre part, un trait d'union entre chaque habitant de la commune. Aussi, pour la faire vivre, n'hésitez pas à proposer à la commission de rédaction les articles ou sujets susceptibles d'être édités dans ces pages : histoire de la commune, vie du vignoble, sujets scientifiques, jeux, etc. Nous vous faisons confiance pour vos capacités de création.

Vous pouvez déposer vos propositions à la mairie aux heures d'ouverture, ou dans la boîte aux lettres.